

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2018-ARA-AUPP-00584

N° Garance : 2018-004975

Intitulé du projet : Révision du PLU

Localisation : Commune de Tullins dans le département de l'Isère

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 30/10/2018

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, soit au plus tard le 30/01/2019

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Pour la directrice
Pour la Directrice et par Délégation,
Pôle Autorité Environnementale



Yves MEINIER

Nadia Paliniewicz

De: "Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par MARSELLA Christiane (Assistante) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" <christiane.marsella.-ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé: jeudi 15 novembre 2018 09:06

À: Nadia Paliniewicz

Cc: YAICHE Tarik - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE

Objet: Accusé de réception - révision du PLU - commune de Tullins (38)

Pièces jointes: 20181030-AR-G004975.pdf

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint l'accusé de réception du dossier cité en objet.

Bonne réception

Cordialement